

DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

MAIRIE
ST PAUL DE TARTAS



**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DE LA
COMMUNE de SAINT PAUL de TARTAS**



CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Référence : Arrêté Municipal n° AR 2024 -02 du 10 Février 2024

Le Commissaire Enquêteur :

Henri BOUTE

*Enquête Publique relative au projet de zonage d'assainissement sur la commune de Saint Paul de Tartas
Arrêté Municipal n° AR 2024 -02 du 10/02/2024*

SOMMAIRE :

- 1- Objet de l'enquête publique :**
- 2- Description et Etude du projet de zonage :**
- 3- Conclusions du commissaire enquêteur :**
- 4- Avis motivé du commissaire enquêteur :**

1- Objet de l'enquête :

L'enquête publique porte sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de SAINT PAUL de TARTAS qui délimite les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif

Ce projet est soumis à enquête publique par arrêté du 10 Février 2024 de Madame le Maire de la commune de Saint Paul de Tartas .

La délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif s'impose aux communes, après enquête publique en vertu :

- de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article 35)
- du code général des collectivités territoriales (articles L2224-5-1, L2224-6, L2224-8 et suivants)
- du code de l'environnement (articles L121-113-1 et suivants)
- du code de la santé publique (article L1331-1)

Le dossier soumis à enquête publique précise :

Que l'assainissement collectif basé sur une collecte et un traitement des effluents relève de la responsabilité de la collectivité gestionnaire .

*Enquête Publique relative au projet de zonage d'assainissement sur la commune de Saint Paul de Tartas
Arrêté Municipal n° AR 2024 -02 du 10/02/2024*

Que l'assainissement individuel situé sur le domaine privé relève de la responsabilité des particuliers.

Que le contrôle des installations d'assainissement non collectif relève de la responsabilité de la collectivité selon les dispositions de l'arrêté du 27 avril 2012.

Les différentes responsabilités relevant de la collectivité et celles relevant des particuliers sont clarifiées par référence au Code de l'Environnement, au Code général des collectivités territoriales et au Code de la Santé Publique.

Dans le cas présent le contrôle des assainissements non collectif s'effectue par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui sur la commune de SAINT PAUL de TARTAS est confié au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay .

2 – Description et étude du projet de zonage :

2.1 – Généralités :

contexte démographique :

La commune de Saint Paul de Tartas se situe à l'extrême sud du département de la Haute Loire, à 30 km au sud du Puy en Velay.

Le territoire territorial couvre une surface de 27,67 km².

L'occupation des sols est essentiellement agricole .

Le recensement INSEE de 2019 fait état de 186 habitants sur la commune .

L'évolution de la population depuis 1968 est la suivante :

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	514	415	341	270	244	194	202	194

Elle est en constante diminution et répartie principalement sur le Bourg et sur le village des Uffernets .

La densité de la population de la commune est de 6,8 Hab/ Km² .

La commune est desservie depuis la Route Nationale 88 par les routes départementales n° 284 et 500 .

Le territoire communal comprend également plusieurs villages et hameaux de taille variable dont Chaussadis , Fourmagne , La Fagette , La Vilette . Quelques habitations sont disséminées sur le reste du territoire communal.

La commune dispose du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes de Cayres Pradelles approuvé par délibération du conseil communautaire du 4 Février 2021 .

Stations situées sur le territoire communal :

Le bilan de la situation existante fait état de 2 stations d'épuration sur le territoire communal :

- station d'épuration du Bourg : station de type lagunage naturel .
- Station d'épuration des Uffernets : station de type lagunage naturel .

Ces deux stations font l'objet d'un suivi régulier par le Pole Eau Assainissement Rivières de l'AGENCE D'INGENIERIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE - ingé 43 .

Le prélèvement sur le rejet de la station du Bourg contrôlé lors de la visite 2022 est de qualité satisfaisante mais le fonctionnement reste à améliorer .

Pour la lagune des Uffernets , le prélèvement 2023 est de qualité satisfaisante. Quelques travaux d'entretien reste à programmer .

2.2 - Orientations retenues par la commune :

Le projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif retenu par la commune pour le Bourg ,pour chacun des villages et des hameaux de la commune de SAINT PAUL de TARTAS est basé sur l'analyse de l'existant (configuration des lieux et du bâti, réseaux en place, état des installations, problématiques recensées), sur les perspectives d'avenir (contexte de l'évolution démographique).

Il tient également compte du bâti existant raccordé à un réseau collectif et des secteurs d'habitat plus diffus concernant notamment les hameaux et lieux-dits où l'assainissement non collectif sera la filière envisagée car ne posant pas de problème de pollution.

Les éventuelles extensions de réseau collectif prévues ou programmées seront en réseau séparatif ou pseudo séparatif uniquement.

Elles devront respecter les prescriptions techniques de l'arrêté du 21 juillet 2015 notamment au niveau de la protection du milieu naturel.

Contexte hydrographique :

La commune est arrosée de nombreux cours d'eau dont le principal est la Méjeanne et les ruisseaux des Fayes et du Rayol .

Le ruisseau des Fayes est le cours d'eau récepteur des effluents de sortie de la station d'épuration du Bourg , celui du Rayol reçoit les effluents de la lagune des Uffernets .

Contexte écologique :

le territoire communal comporte trois types d'espaces remarquables à préserver :

- ZNIEEF de type 1 :
zones humides au sud de Saint Paul de Tartas .
Gage et Loire en aval des barrages .
- ZNIEEF de type 2 :
Devès.
- Site NATURA 2000 :
Gorge de l'Allier et affluents .
Gorge de la Loire et affluents partie sud .

Contexte démographique :

Selon le recensement de l'INSEE de 2019 , la population s'élevait à 186 habitants , elle est en constante diminution .

A noter que la population estivale est largement supérieure en raison de résidences secondaires et du camping.

Cette variation saisonnière de la population a une incidence conséquente sur les débits et les charges transitant dans les réseaux d'assainissement communaux .

Contexte économique :

L'agriculture de type polyculture et élevage de bovins compte 13 sièges d'exploitation .

Les activités artisanales , commerciales et de service présentent sur la commune sont :

- Plusieurs gites ;
- Boucherie (transformation de viande) ;
- Un restaurant , épicerie , bar ;
- Un camping municipal ;

l'ensemble de ces établissements est susceptible d'avoir un impact sur les systèmes d'assainissement notamment en termes de variation de charges et de débits.

Les secteurs retenus en assainissement collectif :

- **Eaux Pluviales :**

Sur les villages où un réseau de collecte sera réutilisé, l'imperméabilisation des sols et le ruissellement seront limités sur les zones constructibles avec une gestion des eaux pluviales par des réseaux spécifiques et ou des fossés.

Les eaux seront dirigées vers des milieux récepteurs proches.

- **Eaux Usées :**

Au regard de la densité du bâti et du nombre d'habitations, la commune de Saint Paul de Tartas a fait le choix de retenir deux secteurs relevant de l'assainissement collectif.

1 - Le secteur du Bourg :

le bourg est équipé d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées.

Le réseau se dirige vers une lagune réalisée dans les années 1990 .

l'ensemble des habitations du bourg est collecté .

Le zonage d'assainissement collectif se limite aux parcelles en continuité avec le bâti.

2 – Le hameau des Uffernets :

le hameau compte 80 habitants avec une population maximale de 100 habitants .

Le réseau se dirige vers une lagune réalisée dans les années 1990.

5 habitations n'ayant pas de possibilité de raccordement vu la topographie sont prévues en assainissement non collectif .

Les secteurs relevant de l'assainissement non collectif :

Compte tenu de la faible densité du bâti et du nombre restreint d'habitations les filières individuelles sont retenues pour les autres hameaux :

La Fagette :

13 habitations dont 5 permanentes , population maximale : 20 habitants , filière individuelle adaptée au cas par cas .

La Villette :

29 habitations dont 9 permanentes , population maximale : 50 habitants , disponibilité foncière satisfaisante pour la totalité des habitations , filière individuelle adaptée au cas par cas .

Fourmagne :

19 habitations dont 7 permanentes , population maximale : 20 habitants , disponibilité foncière satisfaisante pour la totalité des habitations , filière individuelle adaptée au cas par cas .

Le Chaussadis :

8 habitations dont 4 permanentes , population maximale : 15 habitants , disponibilité foncière satisfaisante pour la totalité des habitations , filière individuelle adaptée au cas par cas .

La liste exhaustive des hameaux et écarts zonés en assainissement non collectif n'est pas reprise dans le présent document.

3 – Conclusions du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur

Constate :

- Que le dossier d'enquête présenté au Public contient les documents demandés par la réglementation en particulier ceux prévus par l'arrêté du 10 Février 2024 prescrivant l'enquête publique.

- Qu'il a permis au public de prendre connaissance du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint Paul de Tartas.
- Que le dossier soumis à l'enquête publique rappelle les principales obligations de la commune d'une part et pour les particuliers d'autre part en matière d'assainissement des eaux usées.
- Que l'information du public a été réalisée de manière satisfaisante et que les conditions de l'enquête publique ont respecté la législation en vigueur tant en ce qui concerne les avis de publicité dans la presse que pour l'affichage municipal.
- Que les permanences se sont déroulées dans des conditions tout à fait satisfaisantes.
- Que par ailleurs aucune observation écrite sur le registre manuel, ou par courrier n'a été formulée.

Regrette :

- Que la fréquentation du public a été relativement modeste lors des trois permanences en Mairie de Saint Paul de Tartas, seules quatre personnes sont venues lors des permanences du 7 mars, 19 mars et 9 avril 2024.

Estime :

- Que le projet présenté par le cabinet d'étude AB2R et adopté par la commune est cohérent quant à la répartition des zones d'assainissement collectif et non collectif avec les perspectives d'évolution de l'urbanisation sur la commune de Saint Paul de Tartas.
- Qu'il n'y a pas lieu d'opposer les filières d'assainissement collectif aux filières d'assainissement non collectif mais de les rendre complémentaires et optimisées compte tenu des caractéristiques de la commune.
- Que l'assainissement non collectif ne doit pas constituer un frein au développement de l'urbanisation si les installations d'assainissement individuel sont réalisées selon les règles de l'art et contrôlées.
- Que les zones prévues en assainissement non collectif essentiellement sur les villages, les hameaux, lieux-dits et écarts ne posent pas de problème en matière de pollution.
- Que les secteurs délimités en zone d'assainissement collectif et raccordés à une station d'épuration des eaux usées respectent la qualité des rejets dans le respect des normes en vigueur.

- Que le projet de zonage approuvé par la commune et proposé à la présente enquête publique est en cohérence avec les priorités mises en œuvre par l'agence de l'eau Loire Bretagne qui préconise notamment que les aides à la création ou à la rénovation de l'assainissement collectif (nouveaux système en extension de collecte ou remise en état) doivent être limitées pour favoriser l'assainissement non collectif lorsque cela reste possible .

Rappelle :

Que l'enquête publique portant sur la délimitation et les dispositions du zonage d'assainissement de la commune de SAINT PAUL DE TARTAS, le commissaire enquêteur émet en conséquence ses conclusions et son avis motivé sur le seul projet de zonage et non sur un éventuel programme de travaux envisagé dans le futur tant sur les réseaux que sur les équipements de traitement des effluents. .

4 – Avis motivé du Commissaire Enquêteur :

Au terme de cette enquête publique qui s'est déroulée dans le respect des procédures réglementaires, dans de bonnes conditions de consultation du public.

Je considère que le projet de zonage d'assainissement de la commune de SAINT PAUL de TARTAS est cohérent dans sa globalité, il a classé le Bourg et le village des Uffernets en zone d'assainissement collectif, ces deux secteurs sont les sites qui présentent le plus de population .Il permet de prendre en compte les évolutions de la démographie mais aussi les contraintes liées aux différentes activités.

Par ailleurs il prend en compte les hameaux et lieux dits –secteur à faible population pour les classer en zone d'assainissement non collectif sans impact sur la qualité des rejets dans les milieux naturels.

Pour toutes ces raisons et les arguments développés dans ma conclusion, je donne **un AVIS FAVORABLE** au projet de zonage d'assainissement de la commune de SAINT PAUL de TARTAS tel que défini dans le dossier d'enquête.

Fait à CUSSAC SUR LOIRE le 17 avril 2024

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Boute', with a stylized flourish above the name.

HENRI BOUTE

ANNEXES

LISTE DES PIECES ANNEXES ET JOINTES :

Copie de la décision du Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand E24000005/63 du 22 janvier 2024

Copie de la délibération du Conseil Municipal de Saint Paul de Tartas du 23 novembre 2023.

Copie de l'arrêté du 10 février 2024 prescrivant l'enquête publique.

Copie de l'avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement

Copie de l'avis de parution de l'enquête publique dans la Montagne du 19 février 2024.

Copie de l'avis de parution de l'enquête publique dans la Montagne du 13 mars 2024.

Copie de l'avis de parution de l'enquête publique dans l 'Eveil de la Haute-Loire du 19 février 2024 .

Copie de l'avis de parution de l'enquête publique dans l 'Eveil de la Haute-Loire du 13 mars 2024.

Copie du certificat d'affichage de Mme Le Maire signée le 9 avril 2024 attestant de l'affichage de l'avis concernant l'enquête publique relative au zonage d'assainissement sur les panneaux municipaux du territoire communal de Saint Paul de Tartas

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

22/01/2024

N° E24000005/63

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CLERMONT-FERRAND

la présidente du tribunal administratif

Décision désignation

CODE : 3

Vu enregistrée le 17/01/2024, la lettre par laquelle le maire de la commune de Saint Paul de Tarts demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Henri Boute est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

ARTICLE 2 : Monsieur Rémi Boyer est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de souscrire aux conditions prévues en matière d'assurance.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée la commune de Saint Paul de Tarts et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/01/2024

la présidente,



Sylvie Badier-Kozm

AR Prefecture

043-214302150-20231124-2023_62_A-GE
Reçu le 24/11/2023

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

Un Deux Mille Vingt-trois, le 24 novembre à quinze heures sous la présidence de Marie-Laure MUGNIER, les membres du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil, convoqué le 20 novembre 2023 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres élus : 9 **Présente :** Martine AUDIARD, Nicole ENOURAS, Bernard JALLAT, Nicolas LAURENT, Marie-Laure MUGNIER, Laëtitia VALETTE.
Membres présents : 5 **Représentés :**
Abstention : 5 **Absents non représentés :** Michel GERENTON, Eric CHANIAL, Claude FAUCHER.
Secrétaire de séance : **Ne participe pas en vote :** Marie-Laure MUGNIER
Martine AUDIARD

N° 62/2023

OBJET: Projet du zonage d'assainissement et eaux pluviales

Madame le Maire, empêchée dans cette affaire, ne participe ni aux débats ni aux votes et sort de la salle.

Madame la 1ère adjointe présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par le bureau d'études AB2R concernant possibilité d'assainissement pour l'ensemble de la Commune en adéquation avec le PLUI de la communauté de commune Cayres Pradelles.
Elle invite le Conseil Municipal à délibérer.

Où il est exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le schéma communal d'assainissement,
- **ADOpte** le projet de zonage du bureau d'études AB2R,
- **DE RETENIR :**

A/ En assainissement collectif les villages et hameaux suivants :

Le bourg et les Uffernets, selon plans ci-joints

B/ En assainissement non collectif les autres hameaux ou maisons isolées de la commune soit :

- La Fagette
- La Villerie
- Fourmagne
- Le Cheussadi
- Les maisons non rattachées aux Uffernets selon plans ci-joint

- **DE MANDATER** Madame la Première adjointe pour demander la désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Président du Tribunal Administratif,
- **D'AUTORISER** Madame la Première adjointe à lancer la procédure d'enquête publique,
- **D'AUTORISER** Madame la Première adjointe à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces procédures.

Par :

Pour : 5
Contre : 1
Abstention : 1

La Secrétaire de séance,

M. Audiar



Pour extrait conforme
les jours, mois et ans cités.
La Maire Adjointe,
VALETTE Laëtitia



OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Le Maire de la Commune de SAINT PAUL DE TARTAS,

Vu le Code de l'Environnement, articles R1173-5 à R1173-27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2224-8 et R2224-10

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Tartas en date du 14 novembre 2023
proposant le zonage d'assainissement ;

Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête
publique.

Vu l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif de Clermont Ferrand en date du 22 janvier
2024 désignant le commissaire enquêteur,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER :

L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N°AR_2024-01 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement et de l'eau pluviale
de la commune de Saint-Paul de Tartas.

ARTICLE 3 :

Monsieur Henri BOUTE demeurant 12 Hameau des alouettes Les Baraques, CUSSAC SUR LOIRE (43370),
désigné par l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif de Clermont Ferrand, assurera
les fonctions de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Saint-Paul de Tartas du 7
mars 2024 au 9 avril 2024 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint-Paul de Tartas les jours et aux heures suivantes :

- Le 7 mars 2024 de 14h à 17h
- Le 19 mars 2024 de 14h à 17h
- Le 9 avril 2024 de 14h à 17h

Afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public,

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être
adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie
de Saint-Paul de Tartas, lequel les annexera au registre d'enquête.

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui transmettra
l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Madame le maire de la commune de Saint-Paul de Tartas, dans



les trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le préfet.

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Paul de Tartas.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Saint-Paul de Tartas.

Un avis sera en outre publié, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard le 22 février 2024 et justifiées par un certificat du Maire. Un exemplaire de chaque journal sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être rattachée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête, soit entre le 7 mars 2024 et le 15 mars 2024. Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

ARTICLE 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet de la Haute-Loire, et au Commissaire Enquêteur.

Fait en Maine le 10 février 2024

Le MAIRE,
Marie-Laure MUGNIER



COMMUNE DE SAINT PAUL DE TARTAS



Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de Saint-Paul de Tartas du 10/02/2024 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 7 mars 2024 au 9 avril 2024 inclus. M BOUTE Henri assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la Mairie de Saint-Paul de Tartas aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par mail à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante : stpauldetartas@gmail.com - lequel les annexera au registre.

- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Saint-Paul de Tartas les 7 et 19 mars 2024 de 14h à 17h et le 9 avril 2024 de 14h à 17h afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Avis d'obsèques / Annonces classées

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS
 Mesdames Marie-Joséphine THERPÈRE
 et Monsieur Jean-Pierre THERPÈRE
 tiennent à remercier tous ceux qui leur ont témoigné leur soutien et leur sympathie lors de la disparition de leur fils, Monsieur Jean-Pierre THERPÈRE.
 Les obsèques ont eu lieu le 27 janvier 2024 à 14h30 à l'église de Saint-Paul de Tartas.
 Les familles THERPÈRE et THERPÈRE.

ANNONCES LÉGALES

ANNONCES LÉGALES
 Mesdames Marie-Joséphine THERPÈRE
 et Monsieur Jean-Pierre THERPÈRE
 tiennent à remercier tous ceux qui leur ont témoigné leur soutien et leur sympathie lors de la disparition de leur fils, Monsieur Jean-Pierre THERPÈRE.
 Les obsèques ont eu lieu le 27 janvier 2024 à 14h30 à l'église de Saint-Paul de Tartas.
 Les familles THERPÈRE et THERPÈRE.

ANNONCES LÉGALES

ANNONCES LÉGALES
 Mesdames Marie-Joséphine THERPÈRE
 et Monsieur Jean-Pierre THERPÈRE
 tiennent à remercier tous ceux qui leur ont témoigné leur soutien et leur sympathie lors de la disparition de leur fils, Monsieur Jean-Pierre THERPÈRE.
 Les obsèques ont eu lieu le 27 janvier 2024 à 14h30 à l'église de Saint-Paul de Tartas.
 Les familles THERPÈRE et THERPÈRE.

Haute-Loire LE DÉPARTEMENT

AVIS DE PUBLICITE
 Le Département de la Haute-Loire a l'honneur de vous adresser ce jour-ci son bulletin d'information.
 Ce bulletin vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil départemental.
 Il vous informe également de toutes les décisions prises par le Conseil départemental.
 Il vous informe également de toutes les décisions prises par le Conseil départemental.

Le Centre France Pub

Le Centre France Pub
 Le Centre France Pub est un lieu de rencontre pour tous ceux qui aiment la musique.
 Le Centre France Pub est un lieu de rencontre pour tous ceux qui aiment la musique.
 Le Centre France Pub est un lieu de rencontre pour tous ceux qui aiment la musique.

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
 Le Maire de la commune de Saint-Paul de Tartas a l'honneur de vous adresser ce jour-ci son avis de mise à l'enquête publique.
 Ce avis de mise à l'enquête publique vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil municipal.
 Ce avis de mise à l'enquête publique vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil municipal.

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
 Le Maire de la commune de Saint-Paul de Tartas a l'honneur de vous adresser ce jour-ci son avis de mise à l'enquête publique.
 Ce avis de mise à l'enquête publique vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil municipal.
 Ce avis de mise à l'enquête publique vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil municipal.

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
 Le Maire de la commune de Saint-Paul de Tartas a l'honneur de vous adresser ce jour-ci son avis de mise à l'enquête publique.
 Ce avis de mise à l'enquête publique vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil municipal.
 Ce avis de mise à l'enquête publique vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil municipal.

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
 Le Maire de la commune de Saint-Paul de Tartas a l'honneur de vous adresser ce jour-ci son avis de mise à l'enquête publique.
 Ce avis de mise à l'enquête publique vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil municipal.
 Ce avis de mise à l'enquête publique vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil municipal.

PETITES ANNONCES

PETITES ANNONCES
 Votre petite annonce par téléphone ou par mail.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

PETITES ANNONCES

PETITES ANNONCES
 Votre petite annonce par téléphone ou par mail.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

PETITES ANNONCES

PETITES ANNONCES
 Votre petite annonce par téléphone ou par mail.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

PETITES ANNONCES

PETITES ANNONCES
 Votre petite annonce par téléphone ou par mail.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

PETITES ANNONCES

PETITES ANNONCES
 Votre petite annonce par téléphone ou par mail.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

PETITES ANNONCES

PETITES ANNONCES
 Votre petite annonce par téléphone ou par mail.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

VOUS RECRUTEZ ?

VOUS RECRUTEZ ?
 Contactez nos experts.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

VOUS RECRUTEZ ?

VOUS RECRUTEZ ?
 Contactez nos experts.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

VOUS RECRUTEZ ?

VOUS RECRUTEZ ?
 Contactez nos experts.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

VOUS RECRUTEZ ?

VOUS RECRUTEZ ?
 Contactez nos experts.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

VOUS RECRUTEZ ?

VOUS RECRUTEZ ?
 Contactez nos experts.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

VOUS RECRUTEZ ?

VOUS RECRUTEZ ?
 Contactez nos experts.
 04.73.17.30.30
www.petitesannonces.fr

Annonces classées

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté Municipal n° AR 2024-02 du 10/02/2024

Le Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas a délibéré le 08 février 2024, en séance publique, sur le projet de zonage d'assainissement relatif à la commune de Saint-Paul-de-Tartas.

Le projet de zonage d'assainissement est accessible au public à la Mairie de Saint-Paul-de-Tartas, 10 rue de la République, à Saint-Paul-de-Tartas, du mardi au vendredi, de 14h00 à 17h00.

Le projet de zonage d'assainissement est également accessible en ligne sur le site internet de la Mairie de Saint-Paul-de-Tartas, à l'adresse suivante : www.saint-paul-de-tartas.fr.

Le projet de zonage d'assainissement est soumis à enquête publique du mardi 12 février 2024 au mardi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00.

Le projet de zonage d'assainissement est également soumis à enquête publique du mardi 12 février 2024 au mardi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00.

CENTRE FRANCE PUB

Notre équipe d'experts vous accompagne pour la mise en œuvre de vos projets.

300000 € de chiffre d'affaires
20 ans d'expérience
+ de 400 clients

04 73 17 31 26 | contact@centrefrancepub.com

Laissez-vous surprendre et découvrez comment prévenir ou soigner naturellement les maux du quotidien.

12,90 €

En vente chez votre marchand de journaux et sur centrefrancepub.com

VOUS RECRUTEZ ?

CONTACTEZ NOS EXPERTS

emploi@centrefrancepub.com

04 73 17 31 26

CENTRE FRANCE PUB

PETITES ANNONCES

Toutes petites annonces par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

www.cma.digeo.com/france.com

BONNES AFFAIRES

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARTISANAL

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AR 2024-02 DU 10/02/2024

Le Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas a délibéré le 10 février 2024, en séance publique, sur le projet de zonage d'assainissement relatif à la commune de Saint-Paul-de-Tartas.

Le projet de zonage d'assainissement est accessible au public à la Mairie de Saint-Paul-de-Tartas, 10 rue de la République, à Saint-Paul-de-Tartas, du mardi au vendredi, de 14h00 à 17h00.

Le projet de zonage d'assainissement est également accessible en ligne sur le site internet de la Mairie de Saint-Paul-de-Tartas, à l'adresse suivante : www.saint-paul-de-tartas.fr.

Le projet de zonage d'assainissement est soumis à enquête publique du mardi 12 février 2024 au mardi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00.

Le projet de zonage d'assainissement est également soumis à enquête publique du mardi 12 février 2024 au mardi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00.

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AR 2024-02 DU 10/02/2024

Le Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas a délibéré le 10 février 2024, en séance publique, sur le projet de zonage d'assainissement relatif à la commune de Saint-Paul-de-Tartas.

Le projet de zonage d'assainissement est accessible au public à la Mairie de Saint-Paul-de-Tartas, 10 rue de la République, à Saint-Paul-de-Tartas, du mardi au vendredi, de 14h00 à 17h00.

Le projet de zonage d'assainissement est également accessible en ligne sur le site internet de la Mairie de Saint-Paul-de-Tartas, à l'adresse suivante : www.saint-paul-de-tartas.fr.

Le projet de zonage d'assainissement est soumis à enquête publique du mardi 12 février 2024 au mardi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00.

Le projet de zonage d'assainissement est également soumis à enquête publique du mardi 12 février 2024 au mardi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00.

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AR 2024-02 DU 10/02/2024

Le Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas a délibéré le 10 février 2024, en séance publique, sur le projet de zonage d'assainissement relatif à la commune de Saint-Paul-de-Tartas.

Le projet de zonage d'assainissement est accessible au public à la Mairie de Saint-Paul-de-Tartas, 10 rue de la République, à Saint-Paul-de-Tartas, du mardi au vendredi, de 14h00 à 17h00.

Le projet de zonage d'assainissement est également accessible en ligne sur le site internet de la Mairie de Saint-Paul-de-Tartas, à l'adresse suivante : www.saint-paul-de-tartas.fr.

Le projet de zonage d'assainissement est soumis à enquête publique du mardi 12 février 2024 au mardi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00.

Le projet de zonage d'assainissement est également soumis à enquête publique du mardi 12 février 2024 au mardi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00.

Annonces classées

**ANNONCES
LÉGALES**

Subsequent issues for publication via
www.crcpress.com

04.73.17.31.27

leclerc@centrefrance.com

Per prima cosa, questo journal è gratuito.
 È a pubblica utilità, per i ricercatori, gli studenti e i docenti.
 È a disposizione di tutti i membri della comunità.
 È a disposizione di tutti i membri della comunità.
 È a disposizione di tutti i membri della comunità.

VIE DES SOCIÉTÉS

SO FERMEL ALTERN
Société d'immobilier
en capital de 200 000 euros
Villemor
43000 VILMOR
091 854 101 023 la Pay en VILMOR

GÉRANT

Par AGC du 29/12/2022, les associés ont pris acte de la fin des fonctions de gérant de Monsieur Alex SELLIER, démissionnaire le 5 mars 2022, et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement, l'article 14 des statuts n'étant pas applicable par suppression du nom d'Alex SELLIER. Modification au RC de la PSE au 15/01/23

**ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES**



PETITES ANNONCES

Votre petite annonce
par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annoyed. du6.centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

MARIAGES
RENCONTRES

ANTHROPOLOGICAL



Avviso 1995 P.M. sono
visti, schiacciati, col-
tati, tatti, turches-
ti, sotto il cielo, nel
giorno, su 200. 10.
06.50, 06.24.10,
DE 00000000 0000

2 CENTS

AVEC LA SOCIÉTÉ, découvrez des centaines de personnes seules prêtes à faire des rencontres sérieuses entre particuliers sur votre région. **29€, Mtl. 0.305.83.10.81**, appel gratuit, sirota 062407703, 304949

TELEPHONE

品名: 聚脲防水涂料

Waco, Texas, better response
desired, around 13 by 7.5.
06-12-06-29-72. 1970-72

PC-2020, better reader,
120 x 120. 341.
04.73.58.05.01.02 34002



MILWAUKEE, 64 ans, mé-
tallurgiste après 30 ans
d'essai, recherche opportu-
nité. — M.D., 161.
00.95.10-03.16 -
0.50 €/min + plus exp.

ENGINEERING
FRONTIERS ASSOCIATION

21 **2 départements**
achetés
le 3^e
OFFERT

Pour faire paraître une photo avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier jpeg) par mail à annuaire.cfp@centrefrance.com en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.

l'éveil

Lévelebből

La Ruche

A rédiger votre manuscrit

(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Supprimez les abréviations)

Figure 1

Figure 2

Figure 1

Suivant décisions du 16/04/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social de l'unité de parrainage à : Messieurs 63210 SAINT PIERRE ROCHE n° 4-B rue Louis Blézet Et du 01 69 00 00 00 CLEGGHART PERRONARD et compléter du même jour et de remplir en conséquence l'article 4 des statuts. Pour cela,

• une promenade vers amont par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Saint-Paul de Julien les 7 et 19 mars 2014 de 14h à 17h et le 8 mars 2014 de 14h à 17h afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

ACTING CHIEF, Bureau,
mentres, beggerie,
mumma, mulla, etc.
... HARRY RAY CLARK
LIT. 101. 06.17.19.19.

JARDINAGE
VERG TONNEAU, 22
Boulevard, 1000
Mtl, 514 342-1111

Journal imprimé par le plus important producteur de Ciments à portland de France



AFTERNOON OF TEARS,
an Evening of Services, 161,
OLIVE PLAZA, 1022PM

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de la commune de St Paul de Tartas, Marie-Laure Mugnier

certifie

que l’avis concernant l’enquête publique de mise à l’enquête publique du zonage d’assainissement de la commune de Saint-Paul-de-Tartas présentée par la commune de St Paul de Tartas, a été affiché à la mairie pendant la durée réglementaire, 15 jours au moins avant le début de l’enquête et pendant toute sa durée, soit :

du 20 février

2024

au

9 avril 2024

Sur les panneaux municipaux suivants :

- le bourg devant la mairie
- les Uffernets
- Formagne
- Chaussadis
- La Vilette
- La Fagette

Et sur le site internet de la commune et Iliwap (application et station)

Fait à St Paul de Tartas, le

9 avril 2024

